



Open du Beaujolais 2026

Règlement du tournoi



Article 1 : Organisation

Calade Echecs organise le 22^{ème} Grand Prix du Beaujolais, du samedi 20 au dimanche 21 juin 2026 à la Maison des Familles 60 impasse Gaston Tessier 6900 Villefranche-Sur-Saône.

Article 2 : Homologation

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E) n°71921 et n°71922, se joue en **5 rondes de 60min + 30 secondes/cps par joueur**. Les appariements informatisés (programme Papi) se font au système suisse intégral. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E entrées en application au 1^{er} janvier 2023 (congrès de Chennai 2022).

Article 3 : Cadence

La cadence est de **60min + 30 secondes/cps**.

Article 4 : Inscription

Les droits d'inscription se montent à 13€ (15€ à partir du 15/06) pour les jeunes et 26€ (30€ à partir du 15/06) pour les adultes.

Article 5 : Horaire des rondes

Les parties se joueront aux horaires suivants :

Ronde 1 le samedi 20 juin à 10h00

Ronde 2 le samedi 20 juin à 13h45

Ronde 3 le samedi 20 juin à 17h15

Ronde 4 le dimanche 21 juin à 10h00

Ronde 5 le dimanche 21 juin à 13h30

Article 6 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la performance.

Les prix seront affichés dans la salle avant le début de la 2^{ème} ronde.

La cérémonie de la remise des prix est prévue le dimanche 21 juin 2026 à 17h15.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Margaux LEFEVRE (Arbitre Fédéral Open 1).

La commission d'appel sera chargée d'examiner les éventuelles réclamations. Elle est composée de :

- Noel Peyclit, représentant du club organisateur ;
- Rémi Barrault, représentant des arbitres ;
- Georges Bellet, représentant du comité Rhône et Métropole de Lyon ;
- Benjamin Frugier, représentant des parents.

Article 8 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi et dans la salle d'analyse. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les joueurs doivent respecter la charte du joueur d'échecs établie par la F.F.E., notamment dans le respect de son adversaire et du matériel.

Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte ; l'attitude doit être convenable et la tenue correcte ; les pendules ne doivent pas être martyrisées par les joueurs, en particulier dans la période du zeitnot.

Article 9 : Retards

Le délai de forfait sera de 30 minutes.

Tout joueur ne justifiant pas son forfait avant la publication de la ronde suivante sera exclu du tournoi.

Article 10 : Championnats du Rhône

L'Open A du Beaujolais organisé par Calade Echecs, est le support du Championnat du Comité Rhône et Métropole de Lyon Echecs. De ce fait, le 1^{er} joueur au classement, membre d'un club du CRMLE obtiendra le titre de Champion du CRMLE. Les 3 premiers se verront attribués les prix suivants : 1^{er} : 250€ ; 2^{ème} : 200€ ; 3^{ème} : 150€.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'Open du Beaujolais implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal : Margaux Lefevre

L'organisateur : Remi Barrault

